

**Arrêté n° 291/2026**  
**portant désignation du Délégué à la Protection des Données (DPO)**  
**de la ville de Portes-lès-Valence**

Madame le Maire de Portes-lès-Valence,  
Vu l'article 37 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 25 mai 2018 de l'Union européenne ;  
Vu l'article 103 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;  
Considérant la vacance du poste de Délégué à la Protection des Données de la ville de Portes-lès-Valence à la suite du départ en retraite de Monsieur Dominique MERCIER à compter du 30 juin 2026 ;  
Considérant que Madame Carole BIRAC, assistante cabinet du maire de la ville de Portes-lès-Valence, est candidate à la fonction de DPO et présente les qualités requises ;

**Arrête**

**Article 1 :**

Madame Carole BIRAC, assistante cabinet du maire de la ville de Portes-lès-Valence, est désignée Déléguée à la Protection des Données (DPO) de la ville de Portes-lès-Valence à compter du 1er juillet 2026 ;

**Article 2 :**

Madame Carole BIRAC exercera ses missions à destination des services de la ville de Portes-lès-Valence, sous la responsabilité du Directeur Général des Services.

**Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Portes-lès-Valence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la ville de Portes-lès-Valence, fera l'objet d'une transmission en préfecture et sera notifié à l'intéressée.

Fait à Portes-lès-Valence,  
Le 26 juin 2026.



Le Maire,  
Geneviève GIRARD

Notifié le :

29/06/2026

Signature :